

DOCUMENT N° 63

RESOLUTION SUR LA SITUATION AU BURUNDI

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Niamey du 6 au 9 juillet 2003, sur proposition de la commission politique,

PRENANT ACTE avec satisfaction de l'alternance intervenue le 30 avril 2003 entre les deux familles politiques pour les postes de Président et de Vice-Président de l'État du Burundi, conformément à l'Accord d'Arusha (Tanzanie) pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé en 2000;

PROFONDÉMENT CHOQUÉE par l'assassinat du député Buryo Gérard par un mouvement rebelle en mai 2003;

VIVEMENT PREOCCUPEE par l'enlèvement de quatre députés du parti majoritaire par le même mouvement rebelle;

RÉITÈRE son soutien aux institutions de transition et encourage la mise en application des réformes prévues dans l'Accord d'Arusha;

CONSIDERANT que la poursuite de la violence hypothèque la mise en oeuvre du processus de paix;

CONDAMNE énergiquement les actes de violence en dépit de la signature de l'accord de cessez-le-feu du 7 octobre 2002 et du 2 décembre 2002;

EXIGE la libération immédiate et sans condition de tous les députés et autres civils détenus illégalement par le mouvement rebelle;

CONVAINCUE que la seule voie pour la résolution des conflits est celle des négociations et non celle des armes;

ENJOINT toutes les parties, à savoir le gouvernement de transition, les signataires de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et les signataires du cessez-le-feu du 7 octobre et du 2 décembre 2002, d'honorer leurs engagements et d'accorder une attention particulière au respect des droits de l'Homme;

INVITE tous ceux qui n'ont pas encore adhéré au processus de paix et qui n'ont pas encore pris part aux négociations avec le gouvernement de transition du Burundi à le faire sans délai afin d'aboutir à un cessez-le-feu complet et définitif;

DEMANDE aux États de la région de respecter les principes du droit international et l'intégralité des territoires afin de favoriser un climat de sécurité et de stabilité dans la région des Grands Lacs propice aux négociations;

APPUIE les initiatives africaines contribuant à la gestion et au règlement des conflits au Burundi, en particulier la mission de l'Union africaine au Burundi constituée d'observateurs militaires et d'une Force de maintien de la paix;

EXHORTE l'ensemble des pays francophones, la communauté internationale et toutes les organisations internationales de reprendre la coopération économique et financière avec le Burundi afin d'accompagner le peuple burundais dans le processus de paix et de reconstruction générale du pays.